

Guide d'écriture

Plan de gestion d'une composante du bien culturel en série
« Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Objectif

Chaque plan de gestion local doit s'inscrire dans une trame commune aux 78 composantes.

Contenu

1ère partie : le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »
(partie commune renseignée par l'Agence des chemins de Compostelle)

2ème partie : partie spécifique à une ou plusieurs composantes contiguës

3e partie : annexes

- programme d'actions : fiches actions
- délibération de l'assemblée compétente portant approbation du plan de gestion

Forme

Utilisation de la charte graphique du bien disponible avec les déclinaisons du logo de marque et l'emblème du bien du patrimoine mondial (charte graphique en annexe).

Nom de la/des composante(s)

Numéro de la composante

Nom de la commune

Département – Région

PLAN DE GESTION LOCAL



Nom de la
composante

1^{ère} partie : le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » (partie commune fournie par l'Agence des chemins de Compostelle)

2^{ème} partie : partie spécifique à une ou plusieurs composantes contiguës

I – CONNAITRE, PROTEGER ET METTRE EN VALEUR

A – PRESENTATION DE LA COMPOSANTE

A.1. Localisation et délimitation de la composante

- Nom de la composante
- Localisation géographique (coordonnées géographiques)
- Numéro de parcelles (plan du cadastre)
- Commune
- Département
- Région
- Itinéraire(s) pédestres de rattachement
 - Voie du Puy- GR®65
 - Voie d'Arles- GR®653
 - Voie du Vézelay- GR®654
 - Voie de Paris/Tours- GR®655
 - Voie des Piémonts - GR®78
 - Chemin de Conques à Toulouse - Via Garona- GR®861
 - Autre : à préciser

A.2. Contexte historique et géographique

- Description contexte historique : description architecturale, présentation des décors et du mobilier, éléments valorisants pour une section de sentier (2 000 caractères maximum)
- Description contexte sociogéographique (2 000 caractères maximum)

A.3. Apport de la composante à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

- Attributs de la composante
 - Rattachement au critère d'inscription (ii) : témoigne des échanges et du développement culturel et religieux au bas- Moyen Age
 - Rattachement au critère d'inscription (iv) : édifice spécialisé répondant aux besoins spirituels et physiques des pèlerins au Moyen Age
 - Rattachement au critère d'inscription (vi) : témoigne de l'influence de la foi chrétienne au Moyen-Âge
- Analyse des spécificités de la composante au regard des critères d'inscription¹ :
 - composante citée dans le *Codex Calixtinus* (livre V),
 - liens avec Compostelle et l'Espagne au Moyen Âge,
 - mention de la composante dans les textes anciens au titre des pèlerinages, des échanges artistiques en France et entre la France et l'Espagne,
 - rôle et importance de la composante dans le développement religieux et culturel au Moyen Âge,
 - présence de programmes architecturaux,
 - présence de programmes sculptés et iconographiques exceptionnels,
 - représentation jacquaire dans les décors ou mobilier de la composante,
 - lieu de pèlerinage, présence de reliques, dévotion à saint Jacques ou à des saints locaux,
 - présence d'établissement de soins portant le vocable de Saint-Jacques
 - pour les ouvrages de franchissement, citer sur quels axes routiers importants ils sont situés,
 - situation de la composante sur les voies antiques et médiévales,

¹ Appuyer l'argumentaire sur des travaux scientifiques en prenant soin de citer vos sources.

- mention de passages de pèlerins à partir de récits anciens,
- autres éléments dans l'environnement de la composante significatifs pour l'histoire du pèlerinage (quartier Saint-Jacques),
- existence de confréries jacquaires,
- et présentation de tout autre élément pertinent.

B – PROTECTION, CONSERVATION ET RESTAURATION DE LA COMPOSANTE

(rédaction propriétaire en liaison avec l'UDAP et autres services concernés)

Monument ou ensemble monumental

B.1 – Statut de protection juridique

- Rappel du statut de protection juridique et de ses obligations (arrêté de protection – sous forme de document pdf)

B.2 - État de conservation

- Description de l'état sanitaire : fournir une fiche de diagnostic sanitaire (sous forme de document pdf)
- Campagnes de travaux réalisés jusqu'en 1998 (signaler brièvement les éléments majeurs) et depuis 1998 (nature des travaux)
 - Requalification du site (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Rénovation façade extérieure (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Rénovation façade intérieure (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Aménagements intérieurs (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Travaux liés aux équipements techniques : électricité, plomberie, chauffage... (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Travaux sur les fondations (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Travaux sur les menuiseries (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Remise en état des immeubles non bâtis : cour, jardin (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Travaux sur les éléments et de décoration (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Travaux de restauration du mobilier (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Mise en sécurité (maîtrise d'œuvre, coût financier)
 - Accessibilité (maîtrise d'œuvre, coût financier)
- Études et travaux de restauration en projet durant la période du plan de gestion
 - Identification des menaces au regard de la préservation de la VUE
 - Études projetées ou en cours relatives à la restauration : maîtrise d'ouvrage, descriptif, estimation financière
 - Travaux à réaliser - Nature des travaux (descriptif et estimation financière)
 - Requalification du site
 - Rénovation façade extérieure
 - Rénovation façade intérieure
 - Aménagements intérieurs
 - Travaux liés aux équipements techniques : électricité, plomberie-chauffage...
 - Travaux sur les fondations
 - Travaux sur les menuiseries
 - Remise en état des immeubles non bâtis : cour, jardin
 - Travaux sur les éléments et de décoration
 - Travaux de restauration du mobilier
 - Mise en sécurité
 - Accessibilité

B.3 – Délimitation de la zone tampon et protections règlementaires

- Identification du périmètre de la zone tampon (carte extraite de l'atlas du bien)
- Inscription de la zone tampon à des dispositifs règlementaires (mention des dispositifs existants, effets et carte) : PDA, SPR, PSMV, AVAP, PLU, PLUI, SCOT, charte de parc naturel régional, loi montagne, loi littoral, règlement local de publicité...

B.4 – Aménagement des abords et gestion des espaces publics

- État des lieux :
 - état du bâti, de la voirie, des espaces publics,
 - accessibilité, circulations et stationnements (piétons, vélos, voitures),
 - réseaux,
 - mobilier urbain,
 - plan lumière,
 - charte qualité engagée avec les commerçants (mobilier et emprise des terrasses, enseignes...),
- Identification des facteurs affectant la composante
- Études projetées ou en cours relatives aux aménagements des abords et des espaces publics
- Propositions d'actions :
 - requalification de la voirie, des espaces publics,
 - accessibilité, circulations et stationnements (piétons, vélos, voitures),
 - traitement des réseaux,
 - traitement du mobilier urbain,
 - plan lumière,
 - charte qualité engagée avec les commerçants (mobilier et emprise des terrasses, enseignes...)
- Signalétique
 - État de la signalétique directionnelle
 - Signalétique d'information : localisation, type d'informations, nature des supports, gestionnaire, état
- Aménagements et services pour les cheminants : toilettes publiques, points d'eau potable, aires/tables de pique-nique, abris, mobiliers (banc, aire de jeux) ...

Tronçon de sentier inscrit

B.5 – Protection, aménagement et entretien des tronçons de sentier

- Description du tronçon
 - Tracé
 - Statut de protection juridique (inscription au PDIPR)
 - Nombre de propriétaires privés (nombre de kilomètres concernés)
 - Gestionnaire
 - État du sentier
 - État du balisage (balisage FFR)
 - Conventions de passage (identifier les éventuels manques)
 - Règles d'usage / arrêtés municipaux de restriction d'usage
- Signalétique
 - État de la signalétique directionnelle
 - Signalétique d'information : localisation, type d'informations, nature des supports, gestionnaire, état
- Aménagements et services (fournir si possible les coordonnées géographiques de leur localisation) : toilettes publiques, points d'eau potable, aires/tables de pique-nique, abris, mobiliers (banc, aire de jeux), accès Internet, crédenial, DAB, gare ferroviaire, gare routière, bureau de poste, transports de personnes et de bagages (privés)...

B.6 – Protection, aménagement et gestion des abords du sentier

- Délimitation de la zone tampon (carte 1/25 000e)
- Dispositifs réglementaires de protection et documents d'urbanisme (*voir B.3.*)
- Identification des facteurs affectant la composante
- Charte paysagère ou plan de paysage
- Identification et préservation des points de vue paysagers
- Observatoire photographique du paysage

II – FAIRE CONNAITRE ET PARTAGER

A – COMMUNICATION SUR LE BIEN ET LE PATRIMOINE MONDIAL

A.1. Présentation de la composante et du patrimoine mondial

La communication doit être rigoureuse. Elle doit respecter l'identité visuelle du bien avec l'association de l'emblème de l'UNESCO, du logo du patrimoine mondial et l'intitulé du bien. Ils sont indissociables. Pour cela, se référer à la charte graphique du réseau du bien. Il convient de préciser qu'il s'agit d'une composante du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » inscrite (et non classée) sur la Liste du patrimoine mondial.

Les composantes qui bénéficient de la double inscription comme les cathédrales d'Amiens et de Bourges, le Mont-Saint-Michel, la basilique de Vézelay, l'ensemble monumental d'Arles, devront faire figurer sur leurs supports de communication les deux biens.

Supports papier, numérique, sites internet, applications, médias...

- mis en œuvre par le propriétaire (bilan, projet)
- mis en œuvre par l'office de tourisme (bilan, projet)
- mis en œuvre par les partenaires touristiques : ADT, CRT (bilan, projet)

A.2. Mise en visibilité du réseau du bien et du patrimoine mondial dans les supports et outils de communication

Il s'agit de faciliter la connaissance du bien, de promouvoir le patrimoine mondial et de présenter le réseau des composantes (*précisez les actions réalisées et celles qui seront mises en œuvre et les accompagner d'un calendrier*).

- Panneaux, dépliants, brochures, sites Internet, application mobile, centre d'interprétation du bien et du patrimoine mondial, etc., (recensement de l'existant et des actions prévues)
- Actions permettant l'accès à tous du bien : handicapés, jeunes publics, étrangers.
- Éditions
- Mise en œuvre de la charte graphique du réseau du bien
- Usage des emblèmes officiels

B – MEDIATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

B.1. Gestion du public dans la composante et outils de médiation (recensement des outils existants et actions prévues)

- Publications papier
- Circuits de visite, parcours d'interprétation

- Centres d'interprétation
- Activités numériques
- Visites guidées
- Expositions permanentes
- Autre : préciser

B.2. Sensibilisation et implication des habitants (recensement des outils existants et actions prévues)

- Dispositifs de sensibilisation
 - Réunion d'information
 - Concertation
 - Formation
 - Ambassadeur
 - Autre
- Participation à des actions mises en œuvre
 - Chantiers collectifs
 - Évènementiel
 - Greeters
 - Mécénat
 - Café-patrimoine
 - Création de comité de soutien
 - Autres

B.3. Actions de médiation à l'attention de publics spécifiques (recensement des outils existants et actions prévues)

- Événements
 - Exposition temporaire
 - Concert
 - Colloque
 - Conférence
 - Spectacle
 - Randonnée
 - Projection
 - Autre : préciser
- Action pédagogique :
 - Parcours scolaires
 - Outils pédagogiques
 - Autre : préciser

C – COOPERATION ET RESEAU

C.1. Actions développées dans le cadre du réseau du bien

C.2. Coopérations supra-territoriale, intercommunale, interrégionale engagées dans le cadre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

C.3. Actions de coopération internationale et jumelages

C.4. Inscription dans des réseaux patrimoniaux et touristiques :

- Réseaux scientifiques et universitaires

- Réseaux culturels
- Réseaux patrimoniaux : Centre des monuments nationaux, Villes et Pays d'art et d'Histoire, Grands sites de France...
- Autres

D – DEVELOPPER LE TERRITOIRE AVEC UNE POLITIQUE TOURISTIQUE DE QUALITE

D.1. Lieux d'information touristique

- Office de tourisme ou bureau d'information touristique :
 - Statut et fonctionnement,
 - Intégration de l'inscription (logo, Vue, réseau) dans les supports de communication touristique (supports papier et numérique),
 - Type d'actions et budget consacré à la présentation du bien et à sa composante,
- Autres accueils touristiques (maison de Grand Site, Maison de Parc...) : adresse, horaires d'ouverture, contacts, lien vers le site, accessibilité, stationnement)
- Accueil association jacquaire : adresse, horaires d'ouverture, contacts, lien vers le site, accessibilité, stationnement
- Autres : préciser

D.2. Plan de développement touristique

- Services touristiques
 - hébergement (nombre, type, labellisations)
 - restaurant (nombre, type, labellisations)
 - services spécifiques pour les cheminants
 - services et produits touristiques proposés, intégration dans des circuits, politiques tarifaires pratiquées
 - commercialisation : produits touristiques
- Déplacement : gestion des flux piétons et voitures, transports publics... (schéma d'aménagement, plan de déplacement, actions mises en œuvre ou prévues),
- Signalétique : directionnelle, d'interprétation, création de circuits touristiques,
- Accessibilité : parcours territoriaux, vélos, piétons, publics handicapés, bus.
- Formation auprès des acteurs culturels et touristiques
- Promotion touristique : promotion online (sites internet), promotion offline (brochures, cartes touristiques, magazines de destination), salons, relations presse

D.3. Dispositifs d'observation

- Mise en place d'indicateurs de fréquentation (structure gestionnaire, nature des publics, profil des visiteurs, pratique de visites, etc.)
- Éco compteur (coordonnées géographiques ou à défaut nom de la commune, structure gestionnaire, donnée annuelle de fréquentation)
- Lieux de recueil de la fréquentation touristique (structure gestionnaire, variable observée : nuitées, entrées)
- Analyse des retombées économiques : études disponibles et principaux indicateurs

III – PROGRAMME D’ACTIONS ET MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION

Le programme d’actions doit faire l’objet d’un suivi régulier par les référents et la commission locale, un rapport annuel est transmis à la Direction régionale des affaires culturelles-DRAC (correspondant du patrimoine mondial).

Insérer un tableau de synthèse du programme d’action + fiches-actions

Un tableau de bord à partir d’indicateurs pertinents doit permettre de suivre les différentes actions du plan de gestion, utilisable au jour le jour et également à moyen terme (5 années) ou à long terme (10 ans). Les données à prendre en compte sont diverses et reprennent les différents points du plan de gestion.

Les indicateurs périodiques seront quantitatifs, sous forme de statistiques et de données chiffrées, ou qualitatifs, fondés sur des observations directes, des enquêtes légères ou des analyses de nature psychologique ou sociologique. Ils permettront ainsi d’établir un diagnostic stratégique qui permettra de mesurer les résultats à moyen et long terme par rapport aux objectifs poursuivis et aux moyens mis en œuvre, et donc de dégager les points forts et les points faibles de la gestion de la composante.

IV – IDENTIFICATION DES ACTEURS ET GOUVERNANCE LOCALE

- A - Propriétaire(s) ou copropriétaire le cas échéant (Nom, fonction, contacts)
- B - Gestionnaire de la composante s’il est différent du propriétaire (Nom, fonction, contacts)
- C – Nom des personnes référentes pour le bien (Nom, fonction, contacts)
- D - Commission locale : composition, fonctionnement, animation
- E – Structure en charge de la gestion quotidienne de la composante
- F – Autres acteurs impliqués dans la gestion, l’entretien, l’animation et l’accueil (Nom, fonction, contacts)
- G - Référent DRAC et/ou DREAL (Nom, fonction, contact)
- H - Intercommunalité de rattachement (Nom, contact)

BIBLIOGRAPHIE ET ARCHIVES

Travaux scientifiques

Ouvrages grand public